



DOSSIER DE CANDIDATURE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

2026-2028

1. Fiche de renseignements
2. Candidature
3. Autorisation parentale
4. Charte du CMJ

A déposer en mairie avant le samedi 26 septembre 2026

1. Fiche de renseignements

Candidat :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

École/collège/structure : Classe :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Je désire présenter ma candidature à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes d'Anthy-sur-Léman pour une durée de deux ans, à compter de la date d'élection.

Je m'engage :

- ☐ A respecter les modalités de fonctionnement du CMJ ;
- ☐ A m'investir dans le Conseil Municipal des Jeunes et à assister aux réunions ;
- ☐ A participer aux différents événements (commémorations, vœux du maire, congrès des CMJ, repas des aînés, distribution des colis...).

Responsables légaux :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse (si différente du candidat) :

.....

Téléphone : Mail :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse (si différente du candidat) :

.....

Téléphone : Mail :

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

Signatures des responsables légaux :

Si tu n'as pas assez de place sur ces quelques lignes, tu peux aussi écrire au dos.

PHOTOGRAPHIE 	Nom : Prénom : Age : Classe :
---	---

Présente-toi en quelques mots.

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi as-tu envie de rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes ? Qu'est-ce que cela représente pour toi ?

.....

.....

.....

.....

Qu'aimerais-tu proposer ou faire vivre à Anthy-sur-Léman ?

Tu peux parler d'une ou plusieurs idées même si elles ne sont pas encore complètement définies.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une question à partager avec les autres jeunes et/ou les élus ?

.....

.....



3. Election du CMJ 2026-2028

Autorisation parentale



Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la Commune d'Anthy-sur-Léman.

Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e),
demeurant.....,
responsable(s) légal(aux) de l'enfant (nom et prénom)
.....

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature au CMJ pour la période 2026-2028 ;
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ ;
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ ;
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre du CMJ, et que son image puisse être diffusée via les moyens de communication tels que presse, revue municipale, site Internet, réseaux sociaux, ou tout autre support de la Commune ;
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous, comptes-rendus...).
- Atteste avoir pris connaissance de la charte du CMJ et en accepte le fonctionnement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ainsi que d'un droit à la portabilité, un droit à la limitation du traitement ou d'opposition. Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur notre site web ou adressez-vous à notre délégué à la protection des données

Fait à :

Le :

Signatures des responsables légaux
(Précédées de la mention « lu et approuvé ») :

INTRODUCTION

La commune est la base de la démocratie, elle est aussi l'école du civisme.

La vie de la commune est très importante et nous concerne tous, aussi la commune encourage vivement les jeunes à s'investir dans une structure à leur taille : le Conseil Municipal des Jeunes.

L'année 2021 est l'année de création du CMJ dans notre commune.

Le CMJ doit permettre aux jeunes élus :

- D'être écoutés, entendus et consultés,
- De réfléchir et de s'impliquer dans la vie de la commune,
- De développer leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités en proposant des idées et en réalisant certains de leurs projets,
- De développer leur sens critique en tirant un bilan des actions menées,
- De découvrir le fonctionnement des services publics et celui d'une mairie,
- De définir des politiques adaptées aux besoins

Lieu d'échanges privilégié entre les générations, le CMJ mettra en place les conditions d'apprentissage de la démocratie, de la concertation, du dialogue, du respect de l'autre et de l'organisation.

GENERALITES

- CMJ est l'abréviation de Conseil Municipal des Jeunes,
- Ce sont les jeunes de la commune scolarisés du CM1 à la 3^{ème} (peu importe l'établissement de scolarité) qui élisent parmi leurs camarades un conseil pour une durée de 2 ans,
- Le CMJ fonctionne sur le même modèle que le conseil municipal des adultes, mais il n'y a pas d'élection du maire, tout le monde est au même niveau,
- Des élus adultes seront présents pour aider les jeunes à réaliser leurs projets,
- Le CMJ est sous l'autorité du maire et du conseil municipal,

OBJECTIFS

1- Dialoguer

- Chacun aura l'occasion de s'exprimer et de développer ses idées. Les élus adultes sont à l'écoute des besoins et des critiques formulées par les jeunes,
- Chacun s'exprime dans un vocabulaire correct et poli
- Le dialogue implique d'être dans une attitude d'ouverture et de favoriser le groupe et pas l'individualisme

2- Apprendre à écouter les autres

- Les conseillers municipaux jeunes doivent se respecter, ce qui implique :
 - le respect des opinions et idées exprimées par chacun sans jugement de valeurs
 - d'améliorer les idées des autres plutôt que de les critiquer.
- Savoir s'écouter, ce qui implique de ne pas se couper la parole et d'écouter les autres autant que de vouloir s'exprimer
- Les conseillers municipaux jeunes doivent s'affirmer comme les porte-paroles de leurs camarades non élus.
- Ils participent activement à l'information et à l'expression des jeunes de la commune en leur offrant la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées

3- Proposer et réaliser des projets

Le CMJ mène une action collective d'intérêt général. Selon le nombre de conseillers municipaux jeunes et les projets à mener, le travail se fera en assemblée plénière ou en commissions.

Le travail des commissions est le suivant :

- Description des objectifs,
- Evaluation des moyens et des délais,
- Répartition des tâches,
- Rencontre avec des spécialistes si nécessaires,
- Etude de faisabilité (possibilités économiques, matérielles et humaines pour la réalisation du projet)
- Elaboration du budget
- Préparation d'une présentation des projets au conseil municipal des adultes

4- Devenir des citoyens à part entière

Il s'agit de faire des jeunes des acteurs à part entière de la vie de la commune. A ce titre les jeunes élus sont associés aux cérémonies officielles ou toute action d'intérêt collectif menée par la commune.

ORGANISATION

1- Le fonctionnement

Le CMJ est élu pour une période de 2 ans, à compter de la date d'élection. Il est composé de maximum 12 élus représentant les tranches d'âge du CM1 à la 3^{ème}. À tout moment, il est possible de démissionner de sa fonction par un courrier adressé à Madame le maire. Un élu du CMJ peut se représenter pour autant de mandats qu'il le souhaite dans la limite de la tranche d'âge fixée au départ (3^{ème}).

Le CMJ se réunit à raison d'une séance plénière toutes les 4 à 6 semaines. Les commissions peuvent se réunir plus fréquemment en fonction des projets à mener. Les conseillers municipaux jeunes peuvent également se retrouver en dehors de ces temps officiels pour travailler sur leurs projets.

Le conseiller municipal jeune doit respecter ses engagements : assiduité aux réunions, disponibilité.

Si le conseiller municipal jeune ne peut être présent à une réunion ou une manifestation ou s'il est en retard, il se doit de prévenir dès que possible par mail, appel ou SMS, ou le jour même sur le portable de la conseillère déléguée à la jeunesse.

2- L'organisation du groupe

Un secrétaire de séance est désigné à chaque début de réunion.

Un adulte est animateur de groupe, avec différentes fonctions il s'engage à :

- Réguler le temps de parole et s'assurer que chacun puisse s'exprimer, y compris en demandant l'avis de ceux qui se taisent pour une représentation de tous,
- Reformuler si besoin pour une meilleure compréhension de tous,
- Permettre l'expression d'idées différentes dans le respect de tous,
- Encourager l'écoute,
- Réaliser des synthèses,
- Répondre aux questions des jeunes,
- Aider au développement de l'autonomie,
- Redynamiser le groupe

3- Relations élus/électeurs

Les élus du CMJ représentent leurs pairs et sont là pour faire entendre la voix de ces derniers. Mais pour ce faire, il est indispensable qu'une relation et des moyens de communication entre jeunes élus et électeurs se mettent en place :

-d'une part afin de faire un retour sur les actions du CMJ par le biais de comptes-rendus

-d'autre part afin de collecter en cours de mandat les propositions, revendications ou critiques des électeurs.

Pour cela différents moyens sont mis à disposition des enfants :

- L'utilisation des panneaux d'affichage,
- La distribution d'informations à l'école ou au collège,
- L'utilisation du site internet de la mairie

4- Relation avec les adultes (élus, personnels municipaux, techniciens)

Le CMJ est un lieu privilégié d'échanges entre générations, aussi il doit s'accompagner d'un respect mutuel.

Les élus adultes laissent la parole aux jeunes élus. En cas de problème particulier, les jeunes élus peuvent demander une entrevue aux élus adultes responsables de commission ou de projet.

A l'inverse, les jeunes élus s'engagent à s'adresser aux adultes (élus, personnels municipaux, techniciens) avec un respect égal à celui des adultes à leur égard.

Les conseillers municipaux jeunes sont des représentants de la démocratie. A ce titre, leur comportement se doit d'être exemplaire lorsqu'ils se trouvent dans leurs fonctions d'élus, notamment lorsqu'ils sont amenés à être sur l'espace public.

Et surtout, je m'engage à mettre en pratique ce qui est écrit dans cette charte et pas seulement à ce que ce soit de belles idées sur le papier.

Signature du candidat :

Signatures des représentants légaux :